

Cinéma - Aide à la création de musiques originales pour les films de long métrage

CNC

Présentation du dispositif

- Le CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée) propose une aide qui a pour objectif d'encourager la création de musique originale dans les films de long métrage.
- Le dispositif concerne les entreprises de production.

Montant de l'aide

- L'aide se fait sous forme de subvention.
- Les aides par projet seront modulées en fonction des budgets musicaux présentés et du nombre de films susceptibles d'être aidés.
- Le montant de l'aide ne peut pas représenter plus de 50% du budget consacré à la création de la musique originale.

Informations pratiques

- Un comité spécialisé de 5 membres, qui se réunit 3 fois par an, est chargé de la sélection des projets musicaux après examen d'un dossier artistique, technique et financier. La demande doit être déposée par le producteur délégué du long métrage après l'obtention de l'agrément des investissements.
- La demande doit être déposée par une société de production de films de long métrage, une fois le film examiné par la commission d'agrément.
- La demande doit être effectuée au moins 3 mois avant la date à partir de laquelle est prévue l'exploitation de l'oeuvre en salles.
- Le dossier de demande doit comporter les éléments suivants en 8 exemplaires :
 - le formulaire de demande dûment complété et signé,
 - la note d'intention sur le projet musical co-signée par le compositeur et le réalisateur (ou des notes d'intentions séparées signées par le compositeur et le réalisateur),
 - une note où le compositeur doit notamment évoquer son esthétique, le traitement et les outils qu'il entend utiliser pour mener à bien ses objectifs,
 - une note précisant à quel moment le compositeur a intégré le projet de film,
 - la liste des musiques additionnelles à la musique originale,
 - le synopsis du film (maximum 1 à 3 pages),
 - si le réalisateur l'estime nécessaire, l'univers visuel du film (photos, etc.),
 - le curriculum vitae du réalisateur et du compositeur,
 - la liste artistique,
 - le devis détaillé de la fabrication de la musique du film (instrumentistes, ingénieurs du son, etc.),
 - le devis du film et le plan de financement,
 - la filmographie de la société de production,
 - une attestation sur l'honneur indiquant que le producteur assume la charge financière de la création de la musique originale.

- Le dossier de demande doit comporter les éléments suivants en 6 exemplaires :
 - un CD d'œuvres de référence du compositeur et un CD de la musique du film si elle est terminée,
 - un DVD du film dans l'hypothèse où il serait terminé (facultatif).
- Le dossier de demande doit comporter les éléments suivants en 1 exemplaire :
 - la lettre d'obtention de l'agrément des investissements,
 - le contrat entre le producteur du film et le compositeur,
 - le cas échéant, le contrat passé entre le producteur du film et un éditeur ou un producteur de musique ayant participé, en tout ou partie, aux dépenses de fabrication de la musique,
 - une attestation de comptes à jour des organismes de protection sociale.
- L'aide est intégralement versée à la signature de la convention avec le CNC.
- Le CNC se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugerait nécessaire sur l'utilisation des fonds attribués, notamment après visionnement d'un DVD du film, communiqué par le producteur

Organisme

CNC

Centre National du Cinéma

- **Direction du cinéma - Service des aides sélectives à la production et à la distribution**
11, rue Galilée
75116 PARIS
Téléphone : 01 44 34 38 02
Web : www.cnc.fr/...

Fichiers attachés

- [Dossier de demande d'aide à la création de musiques originales pour les films de long métrage](#)
(23/08/2016 - 33.0 Ko)

Source et références légales

Articles 211-141 à 211-148 de la délibération 2014/CA/11 du 27/11/2014 relative au règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de l'image animée, article 2 de la délibération 2016/CA/03 du 7/04/2016 modifiant le règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de l'image animée.